

Élections municipales

Taux de participation de 8,95 % lors de la première journée de vote par anticipation

Magog, le 31 octobre 2021 – La présidente d'élection de la Ville de Magog, M^e Sylviane Lavigne, informe la population que le taux de participation à la suite de la première journée de vote par anticipation est de 8,95 %. Ce pourcentage n'inclut pas les votes itinérants ni les votes par correspondance.

Il sera à nouveau possible de voter par anticipation ce dimanche 31 octobre, de 9 h 30 à 20 h, aux bureaux de vote suivants :

Districts 1, 2 et 8

École secondaire de la Ruche

1255, boulevard des Étudiants

Districts 3 et 6

Église Saint-Jean-Bosco (sous-sol)

900, rue Sherbrooke

Districts 4, 5 et 7

Centre d'éducation des adultes des Sommets

350, rue Saint-David

Lors des élections municipales de 2017, 12,04 % des électeurs s'étaient prévalus de leur droit de vote lors du vote par anticipation. Le taux de participation global avait été de 46,2 %, incluant les votes du scrutin général, de même que les votes itinérants, par correspondance et par anticipation.



La Ville invite tous les Magogoises et les Magogois inscrits sur la liste électorale à se prévaloir de leur droit de vote avant 20 h aujourd’hui, ou encore lors du scrutin général qui aura lieu le dimanche 7 novembre, de 9 h 30 à 20 h.

Il est possible d’obtenir plus de renseignements en visitant le site electionsmagog.ca.

- 30 -

Source et information :

Direction des communications, technologies et services aux citoyens
Ville de Magog
819 843-3333, poste 444

